

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION DROIT parcours public et privé

3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 6

GROUPE DE COURS N° 2

DROIT CIVIL 1

MERCREDI 4 MAI 2016

8 H 30 – 11 H 30

Aucun document n'est autorisé. L'usage de la calculatrice est interdit.

Traitez les trois cas pratiques suivants :

I - Jules et Julie se sont mariés à Toulouse en 2000 sans avoir fait procéder leur union d'un contrat de mariage, ni modifier par la suite leur régime matrimonial. Le père de Julie est décédé en 2010 en laissant comme seuls héritiers, ses quatre enfants. L'actif de la succession se composait d'un appartement situé à Rodez, évalué au jour de l'ouverture de la succession 200 000 euros. Peu de temps après, Julie a racheté les droits indivis de ses trois cohéritiers sur cet appartement pour une somme de 150 000 euros réglée avec des fonds communs.

Julie envisage de divorcer, ce qui entrainera la dissolution de la communauté. Elle voudrait savoir quelle sera l'incidence sur cette liquidation de la contribution de la communauté au financement de l'opération susvisée (préciser s'il y a lieu à récompense, au profit de qui et pourquoi et en calculer le montant sachant que l'appartement de Rodez vient d'être estimé à une valeur de 240 000 euros).

II - Monsieur Bellemort est décédé subitement d'une crise cardiaque le 30 avril 2016. Il n'avait pris aucune disposition concernant la dévolution de sa succession.

Sont toujours vivants : sa mère, ses deux grands-parents paternels, son oncle et son cousin germain.

Etablir la dévolution de la succession de Monsieur Bellemort.

III - Maxime a reçu de son père une donation en avancement de part successorale portant sur une somme d'argent de 100 000 euros. Il a utilisé cette somme pour acquérir un appartement valant 200 000 euros au moment de son acquisition. Il a fait des travaux sur ce bien dont le coût s'est élevé à 50 000 euros.

Son père est décédé, le partage de la succession va avoir lieu très prochainement. Le bien vaut actuellement 350 000 euros. Sans ces travaux, il vaudrait aujourd'hui 300 000 euros.

1°/ Maxime voudrait savoir s'il est tenu au rapport de cette libéralité. Vous devez justifier votre réponse.

2°/ Dans l'affirmative, il souhaiterait connaître le montant du rapport de cette donation.